

MUNICIPALITÉ DE ST-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
SESSION ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 01 FÉVRIER 2016

SESSION ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de St-Pierre de la Rivière du sud tenu à la Mairie **LUNDI le 01 FÉVRIER 2016 à 20:00 heures** à laquelle assemblée sont présents :

Les élus suivants :

- **Monsieur Alain Fortier Maire**
- **Madame Marie Claude Fortin**
- **Monsieur Christian Collin**
- **Monsieur Daniel Dionne**
-
- **Monsieur Claude Fiset**
- **Madame Annie Vézina**

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Fortier Maire.

Est aussi présent Karine Lachance, Dir, gén. Secrétaire-trésorière.

Ouverture de l'assemblée

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et constate le quorum

16-02-10 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN
APPUYÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié avec varia ouvert jusqu'à la fin.

Adopté

16-02-11 Adoption des procès-verbaux

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE VÉZINA
APPUYÉ PAR MONSIEUR CLAUDE FISET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 04 Janvier 2016 soit adopté après présentation par la directrice générale, secrétaire trésorière;

CORRESPONDANCE

Confirmation de la ristourne MMQ

RAPPORTS ET COMITÉS

TRÉSORERIE

16-02-12 Présentation des comptes

Je soussigné certifie par la présente qu'il y a des fonds de disponibles pour les fins pour lesquelles le Conseil projette les dépenses ci-après décrites.

Karine Lachance Dir, gén. Secrétaire-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL DIONNE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que le Conseil approuve le paiement des factures dont les déboursés sont pour un total de : 64 677.60\$ et dont l'énumération suit :

les références (2015)	CPF1501180	à	CPF1501190
les références (2016)	CPF1600001	à	CPF1600063
les chèques	C1600001	à	C1600032
les chèques	M1600001	à	M1600001
Paiement Accès-D	L1600001	à	L1600016

Adopté

16-02-13 Emploi étudiant pour divers travaux été 2016

CONSIDÉRANT que l'on doit procéder à l'embauche d'un étudiant pour l'été 2016

CONSIDÉRANT que nous avons reçu la candidature de Monsieur Julien Leblanc pour occuper le poste d'emploi étudiant pour l'été 2016.

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN
APPUYÉ PAR MADAME ANNIE VÉZINA
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, embauche Julien Leblanc pour l'été 2016. Le salaire et les conditions de travail sont celles établies par la politique de gestion des ressources humaines de la municipalité.

Adopté

16-02-14 Mise à jour du rapport d'inspection résidentiel du Service incendie

CONSIDÉRANT que le service incendie doit maintenir à jour le rapport d'inspection résidentielle afin de maximiser la sécurité sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les effectifs nécessaire à l'inspection des résidences ne sont pas suffisant;

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CLAUDE FISET
APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL DIONNE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, autorise le service incendie à procéder par envoi postal pour effectuer la mise à jour de son rapport d'inspection.

Adopté

16-02-15 Résolution adoption de la mise à jour de la Politique Familiale Municipale

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution 2014-03-32, la volonté du conseil municipal est de maintenir à jour la politique familiale et que M. Christian Collin, conseiller, a été nommé comme responsable de ce comité;

CONSIDÉRANT QUE le comité Famille a été formé et mandaté pour mettre à jour la politique familiale de la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et de mettre en place un plan d'action à réaliser au cours des trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la présentation et le dépôt du plan d'action de la politique familiale a été fait le 25 janvier 2016;

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN
APPUYÉ PAR MADAME ANNIE VÉZINA
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, accepte la politique telle que présentée par le représentant du comité.

Adopté

16-02-16- Résolution désignant un nouveau représentant et responsable des services électronique de clicSécur

CONSIDÉRANT que le représentant autorisé et le responsable des services électronique de ClicSécur entreprise est M. Georges Baillargeon;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer la personne désignée comme représentant et responsable de ces services;

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN
APPUYÉ PAR MADAME ANNIE VÉZINA
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, nomme madame Karine Lachance pour être représentante autorisée au service de ClicSécur entreprise

QUE le conseil municipal de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, nomme madame Karine Lachance pour être responsable des services électronique(RSE) pour le service de ClicSécur entreprise.

Adopté

16-02-17 Demande de permis pour servir et vendre de la boisson

CONSIDÉRANT que durant l'année 2016 il y aura l'organisation d'activités au cours desquelles il y sera servi et vente de boissons alcooliques.

En conséquence;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL DIONNE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, donne mandat à Karine Lachance Directrice Général Secrétaire-trésorière pour qu'elle dépose pour et au nom de la municipalité les demandes de permis nécessaires auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour l'année 2016.

Adopté

16-02-18 Contribution à l'école des Tilleuls

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Conseil d'établissement de l'École Des Tilleuls pour le souper spaghetti servant à récolter des fonds pour les sorties éducatives pour l'ensemble des élèves de l'école.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR CLAUDE FISET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, accorde la somme de 400.00\$ comme remboursement de frais pour le souper bénéfice de l'école des Tilleuls.

Adopté

16-02-19 Projet de résolution – Téléphonie sans fil

Circonscription de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup

Problématique de couverture du réseau sans fil dans la circonscription de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup

CONSIDÉRANT que la couverture du réseau sans fil dans la circonscription de MLKRDL est déficiente, et ce, depuis de nombreuses années,

CONSIDÉRANT que la téléphonie sans fil cellulaire est devenue, au fil des années, un service essentiel à la sécurité des familles et des travailleurs et au développement économique des organisations d'un territoire et que la couverture du service d'urgence 911, défrayé par les usagers, est lacunaire sur ce territoire,

CONSIDÉRANT que les signataires de cette résolution sont les représentants des MRC, des villes et des municipalités énumérées ci-dessous qui veillent avec diligence à la qualité de vie de leurs citoyens,

CONSIDÉRANT que les entreprises de télécommunications sans fil, leurs représentants, leur association ainsi que leurs dirigeants sont tenus de s'efforcer de garantir le service à tous leurs abonnés, sans égard à leur localisation sur le territoire, où qu'ils soient,

CONSIDÉRANT que des problématiques semblables ont été observées et réglées au Canada auparavant dans des communautés impliquées à les résoudre, ce que nous nous engageons à faire, conditionnellement à des aides financières nous permettant de réaliser un tel projet à un coût acceptable pour nos citoyens,

CONSIDÉRANT qu' une solution commune doit être mise de l'avant promptement par les parties impliquées soit les entreprises de télécommunications sans fil, le CRTC, Industrie Canada et les communautés pour répondre aux besoins des populations soit aux clients des diverses entreprises de service,

CONSIDÉRANT que l'ensemble des villes et des municipalités de la circonscription sont étroitement liées par leurs économies, leurs organismes et leurs populations solidairement constituées en MRC, la problématique est d'ordre régional,

CONSIDÉRANT que le CRTC a l'obligation d'exercer son devoir pour élaborer et faire cheminer des pistes de solution auprès de l'industrie et l'industrie représentée par l'Association canadienne des télécommunications sans fil se doit d'être à l'écoute de ses membres,

CONSIDÉRANT que toute une région se mobilise pour régler définitivement cette problématique de couverture au réseau, à l'initiative du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet, et que par le biais de son député fédéral, prévoit entreprendre les actions nécessaires pour mettre de l'avant cet important enjeu auprès des autorités concernées,

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL DIONNE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que :

- La municipalité demande au gouvernement canadien de prévoir des programmes d'aides financières afin de permettre aux milieux ruraux de régler cette problématique,
- La municipalité demande au ministre de l'Industrie de faire un suivi pressant sur cet enjeu qui concerne, tout l'Est du Québec,
- La municipalité demande au CRTC d'exercer toutes les pressions nécessaires auprès de l'industrie pour qu'il trouve une solution aux divers problèmes de couverture sans fil de notre circonscription,
- La municipalité demande une rencontre formelle avec le président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil par le biais de notre député Bernard Généreux et de nos préfets, pour entamer des discussions auprès des membres de l'industrie visée sur notre territoire, pour trouver des solutions concrètes pour résoudre le problème de couverture,
- La municipalité demande qu'une rencontre formelle avec des représentants des entreprises touchées, les représentants des quatre MRC ainsi qu'un représentant du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet ait lieu lors d'un forum organisé dans la circonscription avec la participation des municipalités qui vivent la problématique de couverture téléphonique pour trouver des solutions à long terme,
- La municipalité envoie au député fédéral de Montmagny–L'Islet–Kamouraska– Rivière-du-loup, M. Bernard Généreux, au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes M. Jean-Pierre Blais, au président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil M. Bernard Lord, ainsi qu'au ministre de l'Industrie du Canada, l'honorable Navdeep Bain.

Adopté

2016-02-20 Dérogation à la réglementation d'urbanisme - Délai supplémentaire pour les propriétaires

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une inspection faite le 19 novembre 2015, un avis d'infraction a été expédié aux propriétaires concernant la construction d'immeuble sans permis de construction sur leurs propriétés située sur les lots : 350-P, chemin des bouleaux Est, Saint-Pierre, matricule 9994-26-2686; 353-P, chemin des bouleaux Est, Saint-Pierre, matricule 9994-65-4694;

CONSIDÉRANT QU'un délai jusqu'au 14 décembre 2015 avait été accordé aux propriétaires afin qu'il puisse se conformer à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'une demande verbale a été faite auprès d'une conseillère par l'un des propriétaires pour l'obtention d'un délai supplémentaire pour se conformer à la réglementation;

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR CLAUDE FISET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, accorde un délai supplémentaire, soit jusqu'au 1er juillet 2016, afin de permettre aux propriétaires de se conformer à la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire municipal.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

16-02-21 Levée de l'assemblée

A 20h14

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la séance soit levée.

Adopté

Alain Fortier Maire

Karine Lachance Dir, gén. Sec-très.